

Vélila



CHARTE D'USAGE

Octobre 2020

Loire
Atlantique

INTRODUCTION

Vélila est le service de vélos à assistance électrique (VAE) proposé par le Département de Loire-Atlantique, en partenariat avec les collectivités locales (communautés de communes, agglomérations...).

Ouvert aux habitant·es des collectivités partenaires, il offre la possibilité de louer un VAE pour une période d'un mois à un an.

Cette charte, à destination des collectivités partenaires, a pour objectif de présenter la marque Vélila et les outils de communication mis à disposition par le Département. Elle fixe également un cadre de communication à ce service afin de lui garantir une identité forte et une homogénéité sur l'ensemble des territoires concernés.

LA DÉMARCHE PARTENARIALE

Dans le cadre du plan d'actions « La Loire-Atlantique à vélo » visant à favoriser tous les usages du vélo, le Département a souhaité acquérir une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) et la mettre à disposition d'intercommunalités. Le but : engager ou poursuivre une dynamique en faveur du vélo sur les territoires concernés en incitant à utiliser le vélo à assistance électrique pour les déplacements quotidiens.

Ce partenariat entre le Département et les collectivités locales fait l'objet d'une convention qui précise notamment les usages en matière de communication.

La collectivité partenaire du Département s'engage à respecter le cadre fixé dans cette charte d'usage de la marque Vélila.

Les grands principes de communication :

- La création d'une marque dédiée, Vélila, propriété du Département (marque déposée auprès de l'INPI).
- Un vélo avec une livrée spécifique Vélila.
- Une charte graphique associée à la marque à respecter.
- Un kit de communication mis à disposition des collectivités partenaires.
- La valorisation de la collectivité partenaire avec la présence de son logo sur les supports de communication.
- La valorisation du soutien de l'ADEME et des Certificats d'Économie d'Énergie sur l'ensemble des supports de communication.

LE LOGOTYPE

Afin de faciliter la connaissance et l'appropriation du service par les usager-es, la marque Vélila a été créée.

Elle est représentée par le logotype suivant :



Sur fond blanc



Sur fond bleu



En niveaux de gris,
sur fond blanc



En niveaux de gris,
sur fond noir

LES COULEURS

Vélila

**CMJN**

Cyan : 100
Magenta : 0
Jaune : 0
Noir : 70

RVB

R : 0
V : 70
B : 103

Hexadécimales

#004667

Pantone

3035 C

**CMJN**

Cyan : 40
Magenta : 0
Jaune : 100
Noir : 0

RVB

R : 188
V : 211
B : 50

Hexadécimales

#bcd332

Pantone

382 C

Vélila



Noir : 100%



Gris : 50%

ZONE DE PROTECTION



Zone de protection

La zone de protection définit l'espace minimum nécessaire autour du logo afin de le laisser « respirer » et lui donner la visibilité nécessaire. Cette zone définit le périmètre dans lequel aucun autre élément (logos, texte, etc.) n'est autorisé.



Zone de protection :

Cette zone est déterminée par le « a » de Vélla.

Cette lettre est reportée verticalement et horizontalement autour du logo.

TAILLE MINIMALE

Afin de ne pas nuire à la lisibilité du logo, une taille minimale est recommandée.

Vélila | 4 mm

LES USAGES INTERDITS



Tout changement de couleur non spécifiée dans la charte



Toute déformation ou altération



Toute utilisation sur un fond de couleur non prévu dans la charte.



Toute utilisation sur un fond photographique nuisible à la lecture du logotype



Tout effet «fantaisie»

LA MARQUE VÉLILA

La marque Vélila et son logotype sont propriétés du Département et déposés à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

La marque Vélila est déclinée sur la livrée des vélos :



Le logo de la collectivité partenaire est apposé à côté de celui du Département :



Des 2 côtés
de la batterie



Sur le panier à
l'avant des
vélos



LES OUTILS DE COMMUNICATION

Afin de faire connaître ce service aux habitant-es, le Département met à disposition des collectivités partenaires un kit de promotion Vélila comportant :

- Une affiche format A3



- Un flyer format carte postale (10.5x15 cm)



Recto



Verso



LES OUTILS DE COMMUNICATION

- Un oriflamme format 2,4m



- Un banner format 80 cm x 200 cm



LA COMMUNICATION DES PARTENAIRES

Afin de faire connaître Vélila aux habitant·es, les intercommunalités partenaires sont invitées à relayer ce service via leurs supports d'information.

Quelques précisions sur :

La communication éditoriale :

- Le terme « Vélila » doit être employé pour désigner le service de location de vélo à assistance électrique.
- Toute communication doit préciser que le service est proposé par le Département de Loire-Atlantique en partenariat avec l'intercommunalité concernée.
- Le soutien financier de l'ADEME et du programme CEE doit être précisé.
- Il est recommandé d'utiliser les photos officielles produites par le Département pour illustrer les articles ou autres productions. Ces photos doivent mentionner le crédit photo : © Gaël Arnaud – Département de Loire-Atlantique.

La communication graphique :

- Le visuel officiel, à la charte du Département, est le seul à pouvoir être utilisé. Il doit mentionner le logo du Département, de la collectivité partenaire ainsi que ceux de l'Ademe et des Certificats d'Économies d'Énergies.

La communication événementielle :

- Toute action de valorisation du dispositif devra être pensée et réalisée en lien avec le Département (opérations presse, temps de relations publiques...).

La communication digitale :

- Toute communication digitale sur le service devra faire pointer vers le site velila.loire-atlantique.fr
- Toute communication sur les plateformes de réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, ...) concernant le service Vélila devra mentionner le compte du Département de Loire-Atlantique.

Pour toute demande d'affiches, flyers, photos... ou question sur la communication, vous pouvez contacter la direction communication du Département de Loire-Atlantique au 02 40 99 11 11 ou par mail à dcom.projets@loire-atlantique.fr



Département de Loire-Atlantique
Direction communication
3 quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr